

LA FILIERE D'ACCES AU HAUT NIVEAU

La fédération s'est engagée dès 1996 dans le schéma proposé par le ministère des sports en créant sa filière d'accession au haut niveau basée sur les établissements d'état (INSEP et CREPS) 3 Pôle-France ont ainsi été créés.

1996 Creps d'Aix en Provence
2000 Creps de Toulouse
2001 L'INSEP (Paris)

Aujourd'hui fort de l'expérience des Jeux Olympiques de Sydney et Athènes, la Direction Technique Nationale a décidé que tous les combattants en préparation olympique devront être en Pôle ». Compte tenu des problèmes liés au déracinement des sportifs et il faut donc couvrir l'ensemble du territoire et proposer une implantation des Pôles permettant aux sportifs de rentrer en famille les week-end.

Notre objectif est de poursuivre et optimiser la structuration de cette jeune filière en créant dans un premier temps un quatrième Pôle-France sur Lyon et en concertation avec les régions 7 Pôles Espoir (6 en métropole et un en outre-mer) puis 3 Pôles Espoirs Outre mer supplémentaires.

Ces premiers Pôles Espoirs viennent ainsi occuper la place du chaînon manquant aujourd'hui entre notre élite résidant en Pôle France et nos grands clubs formateurs

PROJET FILIERE 2005/2012

Télécharger le [dossier de candidature](#) pour l'entrée en pôle

Pôles France :

- INSEP, Aix en Provence, Toulouse
- Lyon Création 2006 (INT institut National de Taekwondo)

Pôles Espoirs :

- Lille (Creps Wattignies) ouverture sept 2004, Labellisation Juillet 2005
- Paris (Creps de Chatenay Malabry) ouverture septembre 2005
- Antibes (Creps) 2006
- Strasbourg (Creps) 2007
- Nantes 2008
- Bordeaux (Creps de Talence) 2008

Pôles Espoir Outre Mer :

- La réunion (Creps) ouverture sept 2004, Labellisation Juillet 2005
- Guadeloupe 2009
- Martinique 2010
- Nouvelle Calédonie 2011

| | Pré-pôles | Pôles Espoirs | Pôles France |
|------------------------------|--|--|--|
| Objectifs | Equipe de France Cadets intégration Pôle Espoir | Equipe de France junior Intégration Pôle France | Equipe de France senior Préparation JO |
| Encadrement | Diplôme entraîneur Elite | Entraîneur BEES 2° | Entraîneur National |
| Effectif | Entre 30 et 40 | 10 à 20 sportifs | 15 à 30 sportifs |
| Age | 12/15 ans | 16/17 ans | 18 ans et plus |
| Catégorie | Minimes/cadets | Juniors | Seniors |
| Liste haut niveau | Espoirs | Jeunes | Seniors, élite |
| Volume d'entraînement | 1 entraînement hebdomadaire | 10 à 15 heures par semaine | 15 à 25 heures par semaine |

POURQUOI LES POLES?

- Regrouper les meilleurs combattants isolés dans leur club et leur permettre d'avoir une opposition de haut niveau
- avoir une unité de lieu entre l'hébergement, la scolarité et l'entraînement afin qu'il n'y ai plus de perte de temps en transport.
- Bénéficier d'un encadrement de qualité, professionnel, disponible et formé (Entraîneur, responsable du haut niveau, CPE, surveillant).
- Bénéficier d'aménagement de la scolarité que permette de sortir un volume d'entraînement hebdomadaire important, avec la prise en compte des absences dues aux compétitions et stages ainsi que la mise en place de cours de rattrapage
- Bénéficier d'un suivi médical de haut niveau : médecin du sport, Kiné, Diététicien, psychologue

Comment devenir membre d'un Pôle ?

Le dossier : Pour postuler à l'entrée en Pôles les candidats doivent constituer un dossier de candidature avec

- Une lettre de motivation
- Un CV sportif complet : palmarès, détail de pratique, volume d'entraînement club
- le bulletin scolaire de la saison passée et ceux des deux premiers trimestres de l'année en cours

Les échéances : Les Dossiers de candidatures sont à envoyer avant **fin avril** au siège de la FFTDA. La première commission d'admission fédérale pré-sélectionne les dossiers au mois de **Mai**. La commission d'admission définitive composée des directions des établissements et de la DTN se déroule au mois de **juin**

Les critères :

- résultats sportifs
- résultats scolaires
- potentiel athlétique
- volonté et détermination dans le projet sportif
- dossier médical

Le financement :

Il est fonction du niveau et du potentiel du combattant et de la situation socio professionnelle de sa famille. Il y a 3 types de financement

- 100% fédéral
- 50% fédéral et 50% divers (famille, clubs et/ou subventions institutionnelles)
- 100% divers (famille, clubs et/ou subventions institutionnelles)